

45 - Associations culturelles - Attribution et annulation de subventions

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :

- Soutien à l'association Tétraktys au titre de son projet de manifestation en hommage à Jacques Kreisler

L'ensemble de musique de Chambre Tétraktys organise les 1^{er} et 2 juin 2012 à Besançon, Salle du Parlement, une manifestation hommage à Jacques Kreisler. Président de l'association Tétraktys depuis 1988, Jacques Kreisler est décédé en 2010. Il fut l'un des fondateurs du Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, en 1948.

Les deux associations, Tétraktys et Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, lui rendent hommage en co-produisant deux soirées de concerts gratuits avec au programme des oeuvres de Beethoven, Schubert, Messiaen et un concert de la jeune compositrice japonaise en résidence à Besançon, Misato Mochizuki. Le 2 juin, en prélude au concert, une conférence permettra de revenir sur le rôle éminent de Jacques Kreisler dans la vie musicale bisontine et régionale.

Il est proposé de soutenir ce projet en attribuant une subvention à hauteur de 1 500 € à l'association Tétraktys.

En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne de crédits 65.30/6574 CS 41000.

- Subvention à l'association Théâtre de la Clairière pour le projet «Soirs d'été 2012»

L'association Théâtre de la Clairière organise une programmation culturelle intitulée *Soirs d'été 2012* à Besançon : lectures animées, spectacles théâtraux et musicaux et concerts se succéderont du 19 juillet au 1^{er} août, dans les cours et les salles du Centre Diocésain.

Il est proposé d'attribuer 2 300 € à l'association pour l'organisation de cette programmation dans le cadre de la saison culturelle estivale de la Ville de Besançon.

En cas d'accord, la somme de 2 300 € sera prélevée sur la ligne de crédits 65.30/6574 CS 41000.

- Annulation de la subvention de 8 000 € à l'association Découvert Autorisé

L'association Découvert Autorisé, centre de ressources et d'accompagnement en musiques actuelles à Besançon, connaît d'importantes difficultés structurelles et financières qui la conduisent à cesser toutes activités.

L'association a obtenu une subvention de la Ville de Besançon, au titre de ses projets pour l'année 2012, lors du Conseil Municipal du 22 mars 2012 à hauteur de 8 000 €.

Il est donc proposé d'annuler cette subvention de 8 000 € pour laquelle les crédits étaient inscrits sur la ligne de crédits 65.30/6574 CS 41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à décider l'attribution et l'annulation des subventions susvisées.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2012.